

SRP GROUPE

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 315 612,96 euros

Siège social : 1 rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
524 055 613 RCS Bobigny
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur l'attribution, au cours de l'exercice 2015, d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, du Code de commerce.

En vertu de l'autorisation conférée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 septembre 2015, le Conseil d'administration a, lors de ses réunions du 25 septembre 2015 et du 29 octobre 2015, procédé à l'attribution d'actions gratuites de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société a procédé le 25 septembre 2015 à l'attribution gratuite d'un nombre total de 625 000 actions¹ de la Société à Monsieur Thierry Petit, Directeur Général délégué de la Société.

La valeur des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 25 septembre 2015 s'élève à 17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution).

La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil du 25 septembre 2015 a été fixée par le Conseil au 25 septembre 2016 sous réserve que Thierry Petit conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à cette date. Le plan comporte également les exceptions habituelles à la condition de présence et à la période de conservation des actions gratuites (décès, incapacité et, concernant la période de conservation, offre publique) et un principe d'ajustement en cas d'opérations affectant le capital social de la Société tel que prévu par la loi.

A compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, Thierry Petit deviendra propriétaire des actions qui lui auront été attribuées gratuitement et disposera de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation d'un an à compter du 25 septembre 2016 s'ensuivra, pendant laquelle Thierry Petit ne pourra pas céder les actions qui lui auront été définitivement attribuées.

Thierry Petit devra conserver au nominatif jusqu'à la date de cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général ou de Directeur Général délégué, un nombre d'actions de la Société correspondant à 25 % des actions gratuites définitivement acquises.

Le Conseil d'administration de la Société a procédé le 29 octobre 2015 à l'attribution gratuite d'un nombre total de 350 585 actions de la Société dont la répartition par catégorie est la suivante : 100 000 actions de performance à Monsieur Thierry Petit, Directeur Général délégué de la Société et 250 585 actions gratuites à des salariés du Groupe.

¹ Ce nombre d'actions gratuites tient compte de la décision du Conseil d'administration du 15 octobre 2015 constatant l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites à la suite du regroupement d'actions

La valeur des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 29 octobre 2015 s'élève à 17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution).

La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil du 29 octobre 2015 a été fixée par le Conseil d'administration au 29 octobre 2017 sous réserve que (i) pour les salariés, chaque bénéficiaire conserve la qualité de salarié ou de mandataire social de la société ou d'une de ses filiales de façon ininterrompue jusqu'à cette date et (ii) pour Thierry Petit (a) qu'il conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à cette date et (b) que les critères de performance applicables à la totalité des actions de performance attribuées au Directeur Général délégué, Monsieur Thierry Petit soient atteints. Les critères de performance sont liés à la croissance du chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par rapport au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et au niveau d'EBITDA consolidé atteint par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par rapport au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le plan comporte également les exceptions habituelles à la condition de présence et à la période de conservation des actions gratuites (décès, incapacité et, concernant la période de conservation, offre publique) et un principe d'ajustement en cas d'opérations affectant le capital social de la Société tel que prévu par la loi.

A compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, Thierry Petit et les salariés deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation d'un an à compter du 29 octobre 2017 s'ensuivra, pendant laquelle Thierry Petit et les salariés ne pourront pas céder les actions qui leur auront été définitivement attribuées.

Thierry Petit devra conserver au nominatif jusqu'à la date de cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général ou de Directeur Général délégué, un nombre d'actions de la Société correspondant à 25 % des actions gratuites définitivement acquises.

La Société envisage de soumettre à une prochaine réunion du Conseil, avant la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, un projet d'attribution d'actions gratuites à certains salariés du Groupe.

Actions gratuites attribuées en 2015 au Directeur Général délégué, Monsieur Thierry Petit²

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice au Directeur Général délégué de SRP Groupe par SRP Groupe et par les sociétés qui lui sont liées	625 000	17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	25 septembre 2015
	100 000	17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	29 octobre 2015
Actions gratuites attribuées durant l'exercice au Directeur Général délégué de SRP Groupe par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	N/A	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2015 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par SRP Groupe et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de SRP Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	108 000	17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	29 octobre 2015

Actions gratuites attribuées en 2015 à des salariés du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par SRP Groupe et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	250 585	765	17,62 euros (prix de l'action à la date d'attribution).	29 octobre 2015

² Le Directeur Général délégué, Monsieur Thierry Petit, est le seul mandataire social bénéficiaire de l'attribution d'actions gratuites durant l'exercice.